

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 FEVRIER 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL DE SEANCE

DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin.

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour de la séance, essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est Mme Patricia WINIARSKI.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2025-01-01 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE DELEGUEE COMMUNAUTAIRE

Suite à la démission de Mme Christelle AMMARI, déléguée titulaire de la commune de Bois-de-Haye, il est procédé à l'installation de Mme Martine HENRION, nouvelle Maire de Bois-de-Haye et déléguée communautaire titulaire.

2025-01-02 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation et déclarent avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2025-01-03 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En préambule, **le Président** souligne le contexte très incertain dans lequel s'est bâti le rapport d'orientations budgétaires, compte tenu de l'adoption très tardive au niveau national du projet de loi de finances 2025, dont l'impact sur les finances des collectivités locales est particulièrement sensible en 2025.

Par prudence, le parti pris adopté par la communauté de communes a été de bâtir des orientations budgétaires 2025 en tenant compte des annonces de rigueur faites par l'ex-gouvernement Barnier, conduisant à revoir à la baisse les moyens alloués aux collectivités (gel du reversement de TVA, baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et à imposer une augmentation de certaines de leurs dépenses (revalorisation de la cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales).

Il remercie les services pour le travail conséquent et difficile réalisé pour bâtir ce rapport et souligne que, grâce à sa bonne santé financière, la collectivité peut ne pas freiner les projets en cours, mais va devoir temporiser ceux dont la concrétisation n'est pas encore engagée.

La présentation des éléments constituant les orientations budgétaires de 2025 est faite par **le Président, P. MONALDESCHI**, vice-président aux finances ainsi que, sur demande du Président, **D. MOREL**, directeur général adjoint aux Ressources et **C.GARDAN**, directrice générale des services.

Au fur et à mesure de la présentation des opérations menées par la CC2T et des principales données budgétaires connues à ce jour, des précisions et compléments d'informations sont apportés par le Président et les vice-président(e)s délégué(e)s, en fonction des opérations présentées.

1/ Il est dans un 1^{er} temps procédé à la présentation du **tableau de bord des opérations prévues pour 2025**, en distinguant les opérations engagées et à poursuivre et celles, encore au stade d'étude, pour lesquelles une temporisation est proposée.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

⇒ **Concernant le site militaire de Domgermain** vide de toute activité depuis fin 2024, à l'appui des éléments présentés à l'assemblée et pour préciser la proposition de temporiser la requalification par la collectivité de cette nouvelle friche, le Président rappelle qu'un travail a été entrepris depuis plus de 2 ans avec l'Armée et les services de l'Etat pour anticiper la libération de ce site et optimiser les conditions d'accueil d'un potentiel prospect.

A ce titre et alors qu'elle n'est pas propriétaire du foncier, la communauté de communes a accepté de supporter déjà près de 400 000 € de frais d'études, pour répondre autant que possible aux exigences de la labellisation « clé en main » accordée par l'Etat sur cet ensemble foncier, labellisation s'inscrivant dans le cadre du programme national de réindustrialisation du pays.

Aujourd'hui, le site est toujours propriété du Ministère des Armées. Parallèlement, la situation géopolitique nationale et mondiale freine de manière tangible la prospection. Ainsi, le Président indique que le dernier prospect qui a fait valoir son intérêt pour implanter à Domgermain une entreprise de fabrication de panneaux solaires de grande envergure a finalement décidé de s'implanter en Espagne, compte tenu des coûts significativement plus faibles en matière d'énergie et de main d'œuvre.

Il précise également que ce site est grevé d'importantes contraintes en terme de préservation de la biodiversité, conduisant la collectivité à devoir trouver 37 hectares de zones de compensation, contrainte aujourd'hui inatteignable, les terrains de compensation se trouvant pour l'essentiel en zone agricole.

L'ensemble de ces freins conduisent aujourd'hui la CC2T à temporiser son investissement sur ce projet et invitent à envisager la possibilité de se réorienter vers des installations moins gourmandes en foncier, avec un programme d'aménagement plus classique, permettant notamment de ne pas impacter les zones protégées au titre de la biodiversité et de ne pas être confronté aux problématiques de compensation foncière. Le Président ajoute enfin que l'accueil d'activités logistiques sur ce site n'est aucunement envisagé ni souhaité.

⇒ **Concernant la requalification des voiries d'accès au Pôle commercial Jeanne d'Arc** et l'aménagement futur de la friche hospitalière de l'ex-CHU, **P. BRETENOUX**, saluant en premier lieu le refus d'activités logistiques sur la zone de Domgermain, observe que les travaux prévus aux abords du pôle commercial Jeanne d'Arc de Dommartin-lès-Toul, risquent quant à eux d'encourager une circulation accrue des poids lourds et contribuer à la saturation de l'A31.

Sur ce point, **F. CHARTREUX** rappelle que l'engagement de la collectivité vis-à-vis des problématiques de pollution, de saturation de l'A31 et plus globalement des enjeux de la transition écologique est constant.

Ainsi, concernant la requalification des voiries d'accès au Pôle commercial Jeanne d'Arc, le Président rappelle d'une part qu'aucune extension de cette zone commerciale n'est réalisée, que l'état des voiries nécessite des travaux d'amélioration - afin notamment de fluidifier et de sécuriser la circulation - et qu'enfin cela correspond à un engagement de la collectivité vis-à-vis du conseil départemental qui, de son côté, a réalisé et financé 100% du rond-point de la RD 400 il y a deux ans.

F. CHARTREUX souligne également que, pour limiter les flux de véhicules sur l'A31, la CC2T travaille depuis plusieurs années sur l'offre de mobilité collective et a interpellé à plusieurs reprises la Région Grand Est pour la mise en place d'un car direct de Toul à Brabois, requête restée jusqu'ici sans succès. Dans la même logique, une demande a été formulée pour que soit desservie l'entreprise PREMISTA, installée dans l'ancien bâtiment Fly de Gondreville. Mais ceci nécessite des adaptations horaires pour lesquelles la Région n'a pas pour le moment trouvé de solution.

Enfin, le Président rappelle que le groupement d'intérêt public (GIP) - constitué au niveau des collectivités du sud 54 sur la problématique spécifique de l'engorgement de l'A31 - a mené des études devant aboutir à la réalisation concrète de travaux sur l'autoroute, ses abords et les axes connectés.

Quant à la requalification de la friche de l'ex-CHU de Jeanne d'arc – temporisée à ce stade – l'opération a vocation à permettre l'accueil d'activités économiques autour de la santé – par exemple l'implantation d'unités industrielles de production de médicaments – en lien avec l'écosystème mis en place à proximité du CHU de Brabois.

⇒ **Concernant l'eau, l'assainissement et la GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations), **B. DOMINIAC** note la temporisation choisie sur la mise en place de la tarification sociale et considère que la CC2T repousse une fois encore l'instauration de la taxe GEMAPI, malgré des charges qui évoluent chaque année. Cette position, qu'il qualifie de procrastination, interroge sur la volonté réelle de mettre en place cette taxe et appelle selon lui une clarification.

F. CHARTREUX indique que le sujet doit être examiné dans la globalité de l'équilibre budgétaire, la GEMAPI étant financée par le budget général, dont la santé financière reste bonne. Il souligne aussi qu'il faut tenir compte de l'impact pour les foyers des différentes mesures fiscales, notamment l'augmentation nécessaire du taux de TEOM, qui va être abordée ultérieurement, ainsi que l'effet cumulé de l'inflation et du chômage. Il considère en conséquence que tant que la collectivité peut éviter d'alourdir la fiscalité existante, elle le fait et que lorsqu'une nouvelle taxe est mise en place, il faut un véritable service rendu en contrepartie.

Il est par ailleurs rappelé que lorsque la collectivité a dû prendre la compétence GEMAPI en 2018, une revalorisation du taux de taxe foncière avait alors été décidée, pour tenir compte de cette nouvelle charge financière pour la communauté de communes.

⇒ **Concernant les opérations prévues au titre de la compétence ordures ménagères**, **B. DOMINIAC** estime, au vu des indicateurs financiers plutôt mauvais et des pistes d'économies à trouver, que les modes de collecte devraient être totalement harmonisés sur l'ensemble du territoire, particulièrement pour ce qui concerne le tri des emballages. Il souhaite également savoir où en est l'avancement du déploiement des plateformes de déchets verts, notamment celle de Lagny. **JL STAROSSE** indique que la plateforme de Domgermain est terminée et que, concernant celle de Lagny, le sujet est en cours d'examen avec la Mairie. **F. CHARTREUX** ajoute que la mise aux normes de celle de Domgermain était nécessaire, mais les aléas techniques ont conduit à un coût supérieur à ce qui était initialement prévu. Le déploiement des plateformes de déchets verts se poursuit mais est lissé dans le temps pour étaler la dépense et absorber au mieux ce surcoût.

⇒ **Concernant le programme d'extension du centre aquatique Ovide**, il est précisé que le montant global de l'opération à l'issue de la phase d'avant-projet définitif et avant appel d'offres ressort à 6,3M €HT honoraires compris. Le démarrage des travaux est positionné pour fin 2025-2026 sauf imprévu majeur.

⇒ **Concernant le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le service technique intercommunal et d'insertion (ST2i)**, **P. BRETENOUX** souligne l'intérêt du choix de la structure bois parmi les matériaux utilisés pour le bâtiment mais, constatant également que le projet a été revu à la baisse, émet le souhait que cela corresponde toujours aux besoins des équipes concernées et demande pour quelles raisons l'ambition de départ a été rectifiée.

F. CHARTREUX précise que ce projet a fait l'objet de plusieurs copies, retravaillées à sa demande par l'architecte en charge du dossier, afin de rationaliser une opération qui était en réalité trop ambitieuse par rapport aux besoins, et donc trop coûteuse. Il remercie au passage les services en charge du suivi de ce projet et Catherine SAUVAGE, pour leur investissement et leur souplesse. Le nouveau bâtiment conserve la possibilité d'évoluer dans le temps en fonction des besoins, en rajoutant de nouvelles travées.

2/ Il est dans un 2nd temps procédé à la présentation des **données financières et fiscales de préparation des budgets 2025 de la CC2T.**

Questions et observations des membres de l'assemblée :

⇒ **Concernant le panier fiscal de la communauté de communes**, il est rappelé que les réformes fiscales menées au niveau national ces dernières années, avec notamment la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de la TH (taxe d'habitation) conduisent la collectivité à avoir comme ressource fiscale principale le reversement d'une fraction de la TVA nationale, sur lequel elle n'a aucune maîtrise, lui faisant perdre ainsi un levier très conséquent sur les recettes de son budget principal. De plus, contrairement aux engagements de dynamique de revalorisation annuelle pris par l'Etat au moment de sa mise en place il y a deux ans, la décision a été prise de geler le reversement de 2025 au niveau de celui de 2024.

⇒ **Concernant les éléments de contexte national**, qui conduisent à une diminution significative des moyens financiers de la collectivité, **P. BRETENOUX** considère que cela n'a pas réellement de sens d'imputer ces choix à l'Etat, qui n'a pas en soi d'existence, soulignant qu'il s'agit de choix politiques menés par des gouvernements identifiables. Il ajoute que selon les calculs de l'Association des Maires de France, ce ne sont pas 2,5 milliards mais plus de 7 milliards d'euros qui vont être ponctionnés sur les finances des collectivités locales.

F. CHARTREUX note que l'on peut jouer sur les mots mais que cela reste les choix pris au niveau étatique.

⇒ **Concernant les évolutions du tableau des effectifs proposées pour 2025**, **le Président** précise que chaque poste correspond à des besoins réels de la collectivité, afin de lui permettre de réaliser les opérations sur lesquelles elle est engagée dans le cadre des compétences qu'elle assume et des projets qu'elle mène. Il rappelle que sur les 132 postes ouverts au sein de la collectivité, tous ne sont pas pourvus aujourd'hui compte tenu des difficultés de recrutement, conduisant à la réalisation d'heures supplémentaires par les agents en poste et parfois, à des opérations qui peinent à aboutir en raison du manque de moyens. Il souligne enfin le travail de qualité mené par les équipes de la CC2T, rappelant au passage que le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement est bas par rapport aux autres collectivités de même strate.

Intervenant plus globalement sur la situation financière de la CC2T, **E. MARTIN TRIFFANDIER** note que la collectivité se porte plutôt bien et interroge sur le possible déséquilibre entre territoires avec, autour de la CC2T, certaines intercommunalités qui sont plus en souffrance. Sur ce point, **le Président** indique que la CC2T n'est pas en capacité d'agir sur ce déséquilibre et fait remarquer que chaque intercommunalité a ses spécificités, avec ses forces et ses faiblesses, la CC2T ne faisant pas exception.

⇒ **Concernant le budget des ordures ménagères**, **le Président** indique que les finances des déchets ménagers sont mises à mal par l'effet ciseau d'augmentation des coûts de gestion du service et, parallèlement des recettes annuelles qui ne suffisent plus à équilibrer le budget. Parmi les mesures envisagées pour améliorer la situation de ce budget, la revalorisation du taux de TEOM de 6,60% à 6,89% permet de générer 160 000 € de recettes supplémentaires tout en ayant un impact assez minime sur les ménages. **JL STAROSSE** ajoute que les excédents antérieurs ont été consommés pour absorber les augmentations constantes subies par ce budget

depuis plusieurs années (TGAP, marchés de prestations, coût de gestion des dépôts irréguliers dans les communes...). Il rappelle qu'en 2015, la collectivité avait fait le choix de baisser le taux de TEOM compte tenu des excédents conséquents dégagés par ce budget. La conjoncture a beaucoup changé et la revalorisation du taux de TEOM proposée, même à un niveau modeste, va permettre de retrouver une stabilité budgétaire.

F. CHARTREUX précise que ce budget doit en effet être suivi de très près, compte tenu notamment de l'impact financier lié à l'obligation d'incinérer les déchets à l'avenir. Il fait ainsi valoir qu'une revalorisation régulière du taux de TEOM sera peut-être nécessaire, même à faible niveau, et semble préférable à des augmentations plus espacées dans le temps mais plus fortes.

P. BRETENOUX indique qu'il est favorable aux mesures préconisées dans le rapport d'orientations budgétaires pour le budget OM et même à l'augmentation du taux de TEOM proposée, car le problème de financement des OM est très largement partagé par les collectivités de France. En revanche, il réitère les observations déjà formulées au sujet de la production des déchets, qu'il faut réduire à la source, en ciblant tout particulièrement les emballages plastiques, indiquant que le tri n'est pas l'unique solution et qu'il n'est pas suffisant.

Sur ce point, **le Président** rejoint M. BRETENOUX sur ce constat et rappelle une nouvelle fois que la collectivité travaille au maximum sur ce qui est de son ressort et sur lequel elle peut agir. La réglementation sur la production des emballages plastiques est du niveau de l'Etat, voire de l'Europe et échappe au niveau local.

Les autres éléments budgétaires présentés n'appelant pas d'observation particulière des membres de l'assemblée, le Président clôt le débat et les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 engagé à partir de la note explicative qui leur a été remise (rapport d'orientation budgétaire).

2025-01-04 – FONGIBILITE DES CREDITS POUR 2025

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-05 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE LAVAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-06 – COMMUNICATION MAPA

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements, prises par le Président de la communauté de communes Terres Toulaises ou son représentant.

2025-01-07 – NOUVELLE TARIFICATION OVIVE

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**, qui rappelle que les tarifs pratiqués au centre aquatique Ovine sont réexaminés tous les 2 ans. Les évolutions proposées à compter d'avril 2025 tiennent compte de la nécessité de tenir compte de l'inflation et des charges de structures conséquentes pour cet équipement, tout en conservant des tarifs accessibles et attractifs et en intégrant les activités liées à la Maison Sport Santé.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX note que parmi les évolutions proposées, figure le tarif appliqué aux personnes en situation de handicap, qui devraient s'acquitter de 2€/entrée au lieu de la gratuité actuelle. Il indique que ces personnes ont souvent peu de revenus et demande si l'estimation des recettes supplémentaires liée à cette modification tarifaire a été évaluée.

E. PAYEUR indique que ce n'est pas un enjeu financier, même si on est passé en 2 ans de 200 à 1400 entrées annuelles pour ce public. La motivation qui a guidé cette proposition est celle de reconnaître la personne, sans discrimination ni stigmatisation, un individu en situation de handicap pouvant avoir une situation professionnelle et un pouvoir d'achat comme toute autre personne. **Le Président** ajoute qu'en effet, le souhait est de ne pas faire de différence ou au minima de l'aplanir en mettant en place un tarif, qui reste néanmoins préférentiel. En revanche, une réflexion va être menée sur le tarif appliqué à la personne identifiée comme accompagnant(e).

C. LALANCE note qu'un débat s'est tenu sur ce sujet en commission et considère que le fait de revenir sur la gratuité n'est pas une bonne mesure, la piscine restant selon elle l'un des seuls sports faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite. **P. WINIARSKI** ajoute que la délibération proposée n'est pas conforme à la décision prise par la commission, qui a débattu de ce sujet et s'est positionnée en faveur de la gratuité. Sur ce point, **le Président** rappelle que la commission a un rôle consultatif mais n'a pas le pouvoir de décider, ceci revenant à l'assemblée communautaire.

E. PAYEUR fait part également des tarifs pratiqués par les établissements aquatiques des intercommunalités voisines quant à l'accueil des personnes à mobilité réduite et note que très peu appliquent la gratuité.

F. CHARTREUX rappelle également que la CC2T a assumé les coûts d'équipements nécessaires et adaptés à l'accueil de ces personnes à un bon niveau qualitatif au sein du centre aquatique.

T. COLLET note que si la commission émet une proposition, cela doit figurer dans le compte rendu et être pris en considération.

P. BRETENOUX propose au Président de retirer ce point spécifique de la délibération, pour ne pas empêcher le vote sur les autres lignes tarifaires.

Après ces échanges, le Président propose de soumettre la délibération au vote, en modifiant uniquement le tarif appliqué aux personnes à mobilité réduite et en maintenant la gratuité pour ce public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-08 – MODIFICATION DES REGLES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs COLLET et DOMINIAK s'abstenant.

2025-01-09 – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) – ORIENTATIONS

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire actent la tenue du débat sur les orientations du RLPI en conseil communautaire et autorisent monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la délibération.

2025-01-10 – ELABORATION DU RLPI – MODALITES DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX observe que, d'après les informations données en commission, un seul agent pour tout le département est chargé de faire respecter les règles concernant les enseignes et demande si la CC2T aura les moyens de faire respecter le RLPI. **JP COUTEAU** indique que c'est un sujet qui sera amené à être tranché lors du prochain mandat mais qu'à ce stade, le pouvoir de Police est conservé par les Maires.

Après cet échange, il est procédé au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-11 – PARC DE HAYE – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-12 – SOUTIEN AUX COMMERCEs – DISPOSITIF ACCOR

En l'absence d'A. HARMAND, la délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-13 – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

En l'absence d'A. HARMAND, la délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-14 – VENTE DE TERRAIN EN ZONE AOC COTES DE TOUL

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-01-15 – BILAN ANNUEL DU PLAN EGALITE FEMMES-HOMMES

En amont de cette délibération, un court métrage dédié aux violences sexuelles et comportements sexistes au travail, réalisé par JC BURTE, responsable de l'insertion à la CC2T et A.CODAZZI, vidéaste et graphiste, est présenté à l'assemblée.

A l'issue de la projection, la délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la transmission du rapport sur l'égalité femmes-hommes pour 2024 / 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la séance.

	MARS 2025		AVRIL 2025		MAI 2025		JUIN 2025
1		1		1		1	
2		2		2		2	
3		3	CC BP	3		3	Conseil exploit
4		4		4		4	
5		5		5		5	
6	COM eau&ass / mobilité	6		6		6	
7		7		7		7	
8		8		8		8	
9		9		9		9	
10	COM Déchets	10		10		10	
11		11		11		11	
12		12		12		12	COM DES MAIRES
13	Conseil exploit	13		13		13	
14		14		14		14	
15		15		15	COM THEMA	15	
16		16		16		16	
17		17		17		17	
18		18		18		18	
19	COM Services Publics	19		19	COM Déchets	19	
20	COM DES MAIRES	20		20		20	
21		21		21	COM SP	21	
22		22		22	COM Eau-Ass	22	
23		23		23		23	
24		24		24		24	
25		23		25		25	GT Tarif.sociale eau
26		26		26		26	CC
27	COM FIN + GT Tarif.Soc.eau	27		27		27	
28		28	COM GEMAPI-BIODIV	28	COM Conseil exploitation	28	
29		29	COPII RLPI	29		29	
30		30	COM THEMA	30		30	
31				31			